



# RAPPORT D'ACTIVITÉS

# 2017

Durant la dernière paralympiade le CPSF a posé les fondements d'une organisation légitime et reconnue. Il a su, par son action et son image, s'imposer comme interlocuteur de l'Etat, trouver sa place au sein de la candidature aux Jeux de Paris 2024 et transformer la partie paralympique en atout.

**”  
En 2017, le CPSF  
a repensé son  
organisation**

Il a véhiculé, par son activité, un certain nombre de valeurs qui font aujourd'hui sa force. Pour autant, le comité paralympique est arrivé, avec la fin de la paralympiade, à un stade critique de sa capacité d'action. Il devait penser son déploiement pour espérer mettre en acte le statut que les diverses évolutions structurelles lui ont conféré.

Le 1<sup>er</sup> juin 2017, un nouveau conseil d'administration a été élu, tandis



que la Présidente du CPSF, Emmanuelle Assmann, était reconduite dans ses fonctions et pouvait ainsi poursuivre le travail engagé. Durant l'année 2017 le CPSF a dû repenser son organisation en se basant sur les valeurs qui ont fait sa force tout en anticipant l'impact de grands bouleversements tels que l'organisation des Jeux en 2024 ou la redéfinition de l'organisation du sport en France.

2017 a été une année charnière car elle a marqué la fin d'un cycle tout en portant en elle les défis à venir.



## 1. Une année 2017 porteuse de nouveaux défis

### 1.1 Une volonté de mettre en acte son nouveau statut

Face aux évolutions structurelles qu'ont constitué l'ouverture des statuts du CPSF en 2013, sa reconnaissance législative en 2015 et la décision ministérielle

#### *”L'organisation des Jeux de 2024 impacte le travail du CPSF*

d'accorder la délégation pour les para disciplines à 13 fédérations au côté des fédérations françaises handisport et du sport adapté fin 2016, **le CPSF a dû penser son rôle en tant que fédérateur** et représentant d'un mouvement constitué d'entités de plus en plus nombreuses. L'organisation des Jeux de 2024 va elle aussi impacter le travail du CPSF à travers l'ambition qu'il porte en matière de développement de la pratique sportive par les personnes en situation de handicap et plus largement sur la place du handicap

dans la société. Face à cet environnement en constante évolution, les organes dirigeants du CPSF ont cherché à donner un horizon partagé à l'ensemble des acteurs du mouvement paralympique, une vision sur laquelle se reposer. Cela les a notamment amenés à s'interroger sur la place du CPSF auprès des fédérations, de l'Etat et du CNOSF, mais également sur sa propre organisation.

**L'ensemble de cette réflexion s'est traduit par :**

#### **>> Une modification des statuts**

afin que la représentation au sein du CPSF permette de prendre des décisions basées sur des expertises et modèles diversifiés. Le CA a été élargi de 12 à 14 personnes : 2 ne sont pas issues des instances dirigeantes des fédérations membres.



Dans cette perspective, Sir Philip CRAVEN, ancien Président du Comité International Paralympique, a accepté d'intégrer le CA du CPSF. Ce dernier bénéficie également, avec voix consultative, de la présence du Président du CNOSF ou de son représentant. L'objectif est de renforcer les complémentarités entre les mouvements olympique et paralympique. Dans cette optique la Présidente du CPSF participe également aux CA du CNOSF.

➤➤ Le déménagement à l'INSEP du siège social du CPSF

➤➤ La validation, durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2017, de 2 documents cadres, le projet du CPSF à 10 ans et la charte éthique, permettant de clarifier le positionnement de la structure.

Contribuer, par la performance des sportifs paralympiques, à construire une société où la capacité prime sur le handicap et où la diversité est source de richesses constitue le fondement, l'ADN de l'action du CPSF. La performance est au cœur de sa vision car elle a valeur d'exemple ; l'enjeu est d'en faire un des outils au service de la construction d'une société inclusive où chaque individu est pensé dans sa singularité et sa capacité à faire, plutôt que dans ce qui l'éloigne de la « norme ».

### ***”Le CPSF a déménagé à l'INSEP en Août 2017***

Cela répond à la mission d'intérêt général confié au CPSF par la loi et le place au sein d'un réseau beaucoup plus large que celui des seuls acteurs du sport, en menant une politique partenariale expansive. L'ambition est d'œuvrer pour faciliter la politique d'accès au sport des personnes en situation de handicap.

Les accompagner localement dans des dimensions aussi diverses que le choix du sport, du club, les transports, l'aide matérielle, etc... semble constituer le principal levier de pratique, au-delà même du travail de promotion visant à montrer que faire du sport est possible et lever ainsi les barrières psychologiques.

***”Peser sur les politiques publiques & mobiliser les réseaux***

Dans cette perspective, peser sur les politiques publiques et parvenir à mobiliser les réseaux utiles à la pratique sportive constituent des défis pour lesquels le CPSF s'organise. Un cadre technique visant à ce que le pilier développement de la vision vienne compléter le pilier performance a été recruté. De même un cadre privé particulièrement chargé des relations institutionnelles a rejoint l'équipe afin d'asseoir la représentativité politique de la Présidente et des membres du bureau.

Le renforcement de la démarche de construction d'une gouvernance partagée.

Depuis à minima 2 ans **le CPSF est associé aux travaux visant à définir et mettre en œuvre les politiques publiques du sport.** Cela s'est poursuivi en 2017 puisque le CPSF a participé aux opérations et travaux de la commission nationale du sport de haut niveau (validation des projets de performance fédéraux), du CNDS (CA, commissions CNDS sur les grands événements sportifs, sur le fonds de soutien audiovisuel, sur les appels à projet performance et développement dans le cadre de l'héritage Paris 2024), de la défense, de l'INSEP (Grand INSEP...) ou encore de ceux initiés directement par le Ministre tels que la mise en œuvre, début 2017 de certaines préconisations des États généraux du sport de haut niveau, ou la participation en fin d'année aux réflexions du rapport Onesta pour

favoriser la performance aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. La participation à ces travaux a été très importante car elle a permis de donner une identité au mouvement paralympique, d'incarner ses spécificités et a fait ressortir 2 questions cruciales au développement de la pratique sportive : celles des moyens et de l'interministérialité. Pour exemple, le ratio fonds publics d'Etat investis entre olympisme et paralympisme est porté à 1/15. Le CPSF et sa Présidente ont, afin de porter ces 2 enjeux au plus haut niveau et peser plus fortement sur le débat, renforcé le dialogue avec le gouvernement (réunions avec les

***”Le ratio fonds publics investis entre olympisme & paralympisme est de 1/15***

services du Premier ministre, de l'Éducation nationale, avec la Ministre des sports, la Secrétaire d'État aux personnes handicapées,

le conseil national du sport de la Défense), les parlementaires (auditions lors du projet de loi de finance et avec des membres de la commission des affaires culturelles) ou encore des acteurs importants tels que la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) dont l'implication permet de maintenir des emplois utiles à l'accompagnement local des sportifs handicapés.

Il reste du chemin à parcourir pour peser durablement sur les politiques publiques même si l'organisation des Jeux en 2024 devrait aider le CPSF à convaincre. Le comité paralympique est de plus en plus consulté mais **les questions paralympiques restent en retrait dans les prises de décision stratégique et les arbitrages.** La place consacrée au sport paralympique dans les politiques publiques tant en matière de représentation que de moyens alloués constitue un enjeu. Dans cette perspective les travaux sur la gouvernance du sport initiés par la Ministre le 22 novembre 2017 sont importants.

La question de la gouvernance partagée semble aujourd'hui constituer le principal défi pour véritablement mettre en acte l'inclusion par le sport.

### **>> Une organisation visant à solidifier la structure CPSF**

Le **budget de fonctionnement** du CPSF a **quasiment doublé** entre 2016 et 2017. Le travail de positionnement du CPSF ainsi que celui de valorisation et de promotion des athlètes et de la marque paralympique lui ont permis d'obtenir une augmentation de la subvention du CNDS (passage de 115 000 € à 320 000 €) et de bénéficier du soutien de 5 partenaires privés : FDJ, Malakoff Médéric, Toyota, EDF, Lacoste (fournisseur du CPSF). Le CPSF a augmenté, en 2017, sa capacité d'action, mais également ses ressources humaines. L'équipe s'est renforcée pour pouvoir mettre en œuvre la vision et le projet du CPSF. Elle a été étoffée d'une personne dans le pôle communication/événementiel,

d'un cadre technique plutôt chargé des questions d'accessibilité et de soutien au développement de la pratique et d'un directeur de cabinet plutôt tourné vers les relations institutionnelles.

**Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, le CPSF peut s'appuyer sur 6 permanents** (3 salariés, 3 cadres d'État) et 2 personnes dont le poste est mutualisé entre la FFH et le CPSF (comptable et assistante administrative sur les dossiers IPC et Jeux).

### ***”Le CPSF a augmenté ses capacités d'action***

Cette croissance du CPSF s'est accompagnée d'un travail à mener sur sa structuration administrative et financière. Dans cette perspective une mission de présentation des comptes annuels et une mission de conseil relative à la sectorialisation fiscale du CPSF ont été menées par le cabinet d'expertise comptable KPMG. L'objectif était d'aider le CPSF à gérer des problématiques

financières et fiscales nouvelles liées à un budget et des partenariats plus importants. Ce travail de structuration a été essentiel d'autant qu'à partir de 2019 les budgets vont plus que doubler en raison du contrat de marketing conclu avec le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. En effet, à partir de 2019 les droits sur la marque paralympique seront transférés au COJO. En contrepartie le CPSF a négocié une compensation financière croissante de 2019 à 2024.

L'un des défis de 2018 sera de poursuivre la structuration entamée en 2017 et de se préparer à gérer des budgets supérieurs à 1M € hors délégation sportive à partir de 2019.

## 1.2 Paris 2024 : Poursuivre dans le cadre de l'organisation des Jeux le travail effectué durant la candidature

### >> Un travail de représentation et de préparation sur tous les moments phares

Membre fondateur du GIP Paris 2024, le CPSF a œuvré à la victoire de la candidature de Paris pour organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Il a siégé dans



l'ensemble de ses instances exécutives, dans le comité de pilotage général et dans celui réservé à la communication. La Présidente du Comité paralympique et les équipes du CPSF ont été fortement mobilisées en 2017 sur tous les temps forts de la candidature : le **lancement** le 3 février de la **campagne internationale** et le dévoilement du slogan « Made for sharing » ou « Venez partager », la **visite de la commission d'évaluation** du 14 au 16 mai, les **journées olympiques** (23-24 juin) transformant Paris en terrain de sports olympiques et paralympiques, les sessions du CIO



de Lausanne le 11 juillet et de Lima avec l'annonce le 13 septembre de la ville hôte des Jeux de 2024, la visite de l'IPC en novembre 2017 dans le cadre de son accompagnement des villes organisatrices.



## >> Des contacts visant à rendre concret l'héritage de Paris 2024

Le CPSF a participé, avec le comité de candidature, à des opérations telles que la semaine olympique et paralympique en janvier 2017 ou



encore à l'organisation le 10 avril du regroupement des associations handicap au Sénat. Ces temps ont été l'occasion de rencontrer les acteurs de nouveaux réseaux et d'aborder les questions d'éducation, d'accessibilité ou de vivre ensemble. **Plus de 50 associations ont signé un manifeste pour une société inclusive et solidaire** et l'un des enjeux du CPSF pour les prochaines années est de profiter de ce vivier d'acteurs engagés pour mettre en œuvre sa vision. Il a également partagé avec le futur comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques sa vision de « Jeux réussis », en insistant particulièrement sur l'héritage sportif et non sportif de Paris 2024. L'augmentation de la



pratique sportive par les personnes en situation de handicap et la mise en accessibilité partielle du réseau de métro historique parisien ont fait figure d'axes de travail majeurs.

### **>> Continuer à faire valoir la voix paralympique durant la phase d'organisation des Jeux**

Depuis Lima et l'**attribution des Jeux** de 2024 à Paris, le CPSF a dû s'assurer que les enjeux paralympiques étaient bien pris en compte, à commencer par la juste représentation du mouvement au sein du COJO.

Les dossiers suivants ont fait l'objet d'une attention particulière :

- Statuts du COJO (comité d'organisation des Jeux Olympiques)
- Loi Olympique et Paralympique
- Constitution de la SOLIDEO (société de livraison des équipements olympiques)
- Relations avec la DIJOP (délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques) sur les questions paralympiques et d'accessibilité.



## 2. 2017 : la poursuite d'un travail de fond au service du mouvement paralympique

### 2.1 Le rayonnement de la marque paralympique

La force du CPSF est de constituer une caisse de résonance de l'ensemble du mouvement paralympique. Il a su, par la stratégie de communication mise en place, être une vitrine pour les fédérations et les sportifs, véhiculer une image de réussite et faire de la diversité une force.

*”Donner une visibilité au mouvement paralympique*

**Cela s'est traduit par :**

» Des points d'ancrage simples pour les médias et le grand public : performance, histoire de vie, inclusion.

Cette stratégie a permis d'avoir une accroche avec différents médias et de donner une visibilité au mouvement paralympique. Cela a été le cas avec France TV qui a choisi en 2017 de poursuivre son implication auprès du mouvement paralympique en s'engageant à

médiatiser fortement les Jeux Paralympiques de PyeongChang 2018 ou encore avec le journal Libération qui a publié une lettre ouverte de la présidente du Comité paralympique incitant les candidats à l'élection présidentielle à construire, en prenant l'exemple du sport, une société basée sur les potentialités de chacun plutôt que sur la norme.

**» L'organisation de prises de parole autour d'événements propres**

L'année 2017 a été marquée par 2 événements importants :

Un organisé en avril et célébrant les **25 ans du CPSF** ; il s'est accompagné de la création d'un livre anniversaire et d'une exposition temporaire retraçant l'histoire du CPSF et des Jeux paralympiques depuis 1992. Ce temps de retour sur le chemin parcouru a été important car il a permis de célébrer l'unité et la réussite collective.





L'autre événement phare de l'année 2017 a été **l'organisation du J-100** des Jeux Paralympiques de PyeongChang. Il a été fortement relayé par la trentaine de médias présents (TV, radio, presse écrite). On a ainsi pu comptabiliser une quarantaine de retombées.

Ces événements sont importants car ils permettent non seulement de mettre le sport paralympique et ses sportifs en lumière mais également d'activer les fédérations et les partenaires en les fédérant autour de valeurs communes.

### **>> La création et la diffusion de contenus**

**Le site du CPSF est régulièrement alimenté**, en dehors des Jeux Paralympiques, d'articles de fond (actions nationales et internationales, actions des fédérations membres, actualités institutionnelles, des partenaires, etc...) et 8 newsletters distinctes

reprenant ces informations ont été publiées en 2017. On compte également 2 newsletters en langue anglaise destinées à l'international. Cet outil est important car il a permis à la fois de partager les valeurs du mouvement paralympique, de valoriser les entités avec lesquelles le CPSF travaille (mouvement sportif, institutionnel, médias) mais également de garder le lien avec elles.

### ***”Une communauté de 75 000 personnes sur Facebook***

De même les supports de communication digitaux (Facebook, Tweeter, Instagram) ont joué un rôle majeur dans le rayonnement de la marque paralympique. Ils ont permis de donner de la visibilité aux membres et partenaires du CPSF qui ont bénéficié en 2017 d'une communauté de presque 75 000 personnes sur Facebook et 27 000 sur Twitter.

## 2.2 Un travail d'accompagnement amplifié

Cela leur a offert une opportunité de retour sur image beaucoup plus importante que par leur communication propre. La communication digitale semble avoir été plutôt efficace puisqu'elle a permis de renforcer la visibilité du CPSF.

À l'inverse, le site internet semble avoir montré ses limites ; de nombreux bugs ont détourné certains utilisateurs du site ainsi que son obsolescence. Pour autant avoir un site internet de qualité semble primordial pour une organisation et ce même si le CPSF s'oriente en 2018, au vu des résultats de 2017, vers une stratégie digitale plus marquée. C'est en partie pour cette raison que l'équipe de communication a choisi de développer un site dédié aux Jeux de PyeongChang avec une charte graphique propre, qui a vu le jour le 5 décembre 2017. **Les années futures seront consacrées à la refonte du site internet du CPSF.**

Les échanges avec les acteurs du mouvement paralympique lors de réunions ou de déplacements sur des actions ou compétitions menées par les fédérations démontrent leur volonté d'accentuer les échanges d'expériences et les rencontres. On constate en effet que les acteurs de terrain se parlent peu et le CPSF a cherché en 2017, comme les années précédentes, à créer davantage de synergies et de mise en réseaux.



Le **regroupement paralympique** organisé en avril 2017 a été l'occasion pour 25 cadres susceptibles de préparer des athlètes pour Tokyo 2020 de créer une culture commune, de commencer à se penser comme

une équipe et surtout d'échanger sur des problématiques liées aux spécificités du champ paralympique comme la prise en compte, dans un souci de performance, du handicap dans la préparation des sportifs (planification des charges, récupération adaptée, prévention des blessures en évitant les effets de compensation, etc...).

Ce regroupement a également été l'occasion, pour 26 sportifs issus des sports d'hiver et des sports d'été, de partager leurs expériences de la compétition et des Jeux.

***”Le regroupement paralympique a été organisé en avril 2017***

Ces temps d'échanges offerts par le regroupement paralympique sont attendus par les participants et constituent un point de l'accompagnement proposé par le CPSF aux fédérations. Les travaux entamés avec les experts des différentes fédérations sur les questions de classification fin 2014 se sont concrétisés en 2017 avec notamment, en réponse à la volonté de l'IPC de voir son nouveau code

de classification se diffuser sur les territoires, l'élaboration d'un cadre national visant à accompagner les fédérations dans leur stratégie de classification. Le **code national de classification**, finalisé à l'automne par le CPSF, est un outil au service des fédérations. Il a vocation à être accompagné d'échanges en vue de faciliter la structuration d'une discipline en matière de classification. Dans cette perspective et afin d'encourager les échanges de bonnes pratiques, d'inciter les classificateurs et leurs fédérations à collaborer entre elles, le CPSF a organisé en octobre 2017, concomitamment à la diffusion du code national, **un forum des classificateurs de niveau national et international** qui a regroupé presque 50 personnes. Ce regroupement, dont le principal objectif était de faire se rencontrer les gens et de construire un réseau en matière de classification, a été un succès.



Il a également mis en avant des besoins en matière de mutualisation d'outils, d'expertise (ex : déficients visuels) ou encore d'échanges d'informations, notamment dans la perspective de donner aux sportifs de nouveaux horizons en les orientant en fonction de leur projet sportif et de leur handicap (classe plus ou moins favorable à la performance selon les sports).

### *” Il existe des besoins d'échanges d'informations*

L'animation de ce réseau en construction ainsi que la capacité du CPSF à s'organiser pour répondre aux problématiques de structuration que se posent les fédérations constituent des enjeux pour l'avenir.

Le CPSF a commencé dès 2017 à travailler dans ce sens **en poursuivant son programme de soutien à la formation des classificateurs internationaux** dont 3 disciplines ont bénéficié en 2017

(para aviron, escrime fauteuil, para tennis de table) et en entamant des discussions avec l'Hôpital Salpêtrière afin de définir les modalités d'utilisation des services permettant aux athlètes en situation de déficience visuelle des fédérations membres du CPSF de procéder aux examens médicaux leur donnant la possibilité de se voir attribuer une classe sportive. 3 fédérations (judo, aviron, triathlon) ont bénéficié dès 2017 du travail entamé avec l'hôpital et du service proposé d'interprétation des résultats. En 2017 le CPSF a continué de s'impliquer dans les programmes de coordination visant à favoriser l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau : coordination du parcours athlète emploi proposé par Adecco, soutien aux opérations de l'État visant à développer les partenariats avec les entreprises (pacte de performance), participation à la commission de recrutement des sportifs de la défense.



Enfin, le CPSF a entamé en 2017 un projet à vocation interfédérale, soutenu dans le cadre des appels à projet du CNDS « **héritage 2024** » et visant à évaluer les potentiels paralympiques dans le cadre d'une campagne de recrutement et de communication en vue de Paris 2024. L'objectif est de faire aboutir ce projet pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Ce projet, essentiel pour le mouvement paralympique, va monter en puissance durant les prochaines années.

*”Un projet visant à évaluer les potentiels paralympiques*

### **2.3 Un service aux fédérations de plus en plus structuré pour les Jeux**

L'année 2017 a été particulièrement importante pour préparer au mieux les **Jeux Paralympiques de PyeongChang 2018**.

### **>> Une partie sportive bien rodée**

Suite à de nombreux échanges entre le CPSF et la FFH, **les grands principes de sélection** ont été publiés en juin et les critères de sélection fédéraux validés par le comité paralympique de sélection dans le même temps. Ces derniers ont été établis selon un niveau d'exigence élevé tenant compte des résultats passés et à venir. Cette prise en compte des résultats à venir a pu se faire en grande partie grâce aux bonnes relations de travail avec l'IPC. Les quotas acceptés ne pouvant être rendus, leur validation au 1<sup>er</sup> juillet 2017 aurait pu inciter le comité paralympique de sélection à ne pas être trop restrictif afin de laisser le temps aux athlètes de remplir les critères de sélection. Inversement cela pouvait rendre caduque la démarche d'exigence mise en place puisque certains sportifs auraient pu être sélectionnés sans remplir les critères afin d'utiliser les quotas.



L'IPC ayant assuré le CPSF que les quotas rendus en juillet 2017 lui seraient réattribués en janvier 2018 si une demande via la procédure des « bipartites » était faite, il a réellement été possible d'appliquer les critères et de se donner le choix de la sélection pour des sportifs qui se seraient dévoilés tardivement.

L'année 2017 a permis de mettre en place une procédure de sélection claire, sécurisée et exigeante à la fois.

Côté administratif, la procédure d'accréditations de la délégation avec la phase des listes larges a été traitée sans encombre et dans les temps.

### **>> Une organisation logistique établie au regard des besoins de la Fédération Française Handisport**

Les différentes visites de repérage des lieux (séminaire des chefs de mission en mars, visite avec le directeur sportif en octobre,

visites de prospective et de finalisation du Club France en juillet et début 2018) et les bonnes relations entretenues avec le comité d'organisation de PyeongChang 2018 en raison de rencontres régulières ont permis d'avoir une bonne idée des emplacements des sites, des temps de déplacements, des besoins en hébergement, en véhicules, des espaces alloués à la délégation au village et sur les sites de compétition et d'anticiper au mieux l'organisation sur place (matériel à emmener, matériel et services à acheter sur place à partir de la carte tarifaire). Les échanges avec la FFH et les référents des pôles (médical, communication, logistique) durant le dernier trimestre 2017 ont permis d'accompagner au mieux les besoins et de préparer l'encadrement au niveau de service qu'il allait trouver sur place.

L'ensemble de la logistique mise en place pour gérer les déplacements de la délégation et le transport des bagages (mode bagages accompagnés) a été défini à partir des informations et besoins émis par la fédération durant le dernier trimestre 2017 mais également les contraintes exprimées par la compagnie aérienne.

***”La logistique des Jeux Paralympiques est définie en fonction des besoins émis par la FFH***

Cela a conditionné l'organisation des pré et post acheminements des personnes et du matériel qui s'est largement dessinée fin 2017. Le timing de récupération des données a été bon et a permis de lancer un

appel d'offres auprès des compagnies aériennes avec des informations proches de la réalité. Avoir un appel d'offres cohérent est important car la compagnie fait toujours référence à ce document durant les travaux ultérieurs. Air France a été choisi pour effectuer le transport de la délégation sportive et les outils utilisés à Rio ont permis, après amendements, des échanges facilités d'informations pour effectuer les demandes d'autorisation nécessaires au transport du matériel ou pour émettre les billets. Les informations concernant l'organisation des arrivées / départs en Corée (dates, nombre de personnes, volume de bagages, enregistrement au village pour le départ) ont commencé à circuler entre le CPSF et le comité d'organisation fin 2017 pour une finalisation à fin février 2018.





### >> Une gestion réactive du dossier des tenues

Le CPSF a bien anticipé l'envoi à la FFH des directives marketing pour la création et l'élaboration des tenues techniques et a effectué sur le sujet un suivi adapté.

Ce travail est important pour limiter les problèmes lors de la pré inspection des tenues par l'IPC.

Le suivi du dossier Lacoste nécessite une bonne gestion des tailles tant dans la commande (dont buffer) qui a été finalisée début 2017, soit plus d'un an avant la compétition et plus de 6 mois avant les premières sélections, que dans la constitution des sacs qui confronte la réalité des tailles commandées aux mesures récupérées fin 2017 auprès des athlètes ou dans la phase d'échanges.

### >> Un staff piloté par le CPSF et de plus en plus autonome

Le CPSF a organisé et supervisé en 2017 une délégation française autre que celle des Jeux Paralympiques. Il a décidé d'inscrire et de prendre en charge une délégation sportive composée de 35 personnes (sportifs + encadrement) issues de 3 fédérations (FFSA, FF Judo, FF voile) pour participer aux **Para Jeux jeunes européens** qui se sont déroulés du 9 au 16 octobre 2017 en Italie.



Dans un environnement où les possibilités de confrontation sont faibles pour les plus jeunes, cet événement multisports organisé sous l'égide du Comité Paralympique Européen (EPC) constitue un

passage intéressant dans la progression d'un sportif de niveau national vers le haut niveau. Il semble opportun de continuer à emmener une délégation française sur cette compétition qui a lieu tous les 2 ans et de la positionner comme partie prenante du programme de détection des potentiels paralympiques piloté par le CPSF. Dans cette perspective le niveau de structuration des services mériterait d'être renforcé et de se rapprocher de celui des Jeux Paralympiques.

## 2.4 Un réseau international en construction

L'année 2017 a été marquée par un **renouvellement des instances dirigeantes** tant au niveau des organes nationaux qu'internationaux. Un certain nombre de comités paralympiques nationaux ont élu de

nouveaux représentants et cela a quelque peu rebattu les relations entre pays et a pu avoir un impact sur les réseaux existants. Pour autant et bien que le CPSF mette en place des actions visant à développer ses relations avec les autres NPCs (newsletter en anglais, transmission aux pays francophones des documents que nous traduisons en français tels que le code de classification IPC), cette orientation stratégique n'a pas été celle priorisée par le comité paralympique pour essayer de faire lever sur les décisions au niveau international. Les freins rencontrés par le groupe de travail constitué au sein du comité paralympique européen suite à une motion de 2015 pour essayer de faire parler les comités d'Europe d'une seule voix montrent qu'il est difficile de trouver



The assembly approved by unanimous vote the administrative council choice to elect Emmanuelle Assmann. A former paralympic fencer who was bronze medalist at the Athens Paralympic Games in 2004 who works at EDF and also member of the directing committee of the French Disabled Federation.





des pistes communes de changement entre pays et aujourd'hui le CPSF n'a pas les ressources pour avancer sur ce type de stratégie. Le comité paralympique français a plutôt choisi de **développer des relations directes avec les membres élus et les staffs de l'IPC** pour essayer d'avoir un impact sur les décisions.

D'un point de vue technique, le CPSF a continué, en cette année 2017, à être sollicité sur des questions directes en lien avec le sport et les Jeux, la communication ou le marketing. Les équipes du CPSF commencent à être bien identifiées au niveau de l'IPC et la structure France parvient à asseoir une certaine crédibilité organisationnelle. Au niveau international, le changement le plus

marquant de l'année 2017 a été l'élection, le 8 septembre, d'**Andrew PARSONS** à la tête de l'IPC après 16 ans de présidence de Sir Philip CRAVEN. Cette année a aussi vu l'élection de 2 français à la tête

### *"Andrew Parsons a été élu à la tête de l'IPC*

d'organisations internationales par handicap (IOSD) : **Marc TRUFFAUT** est devenu président de l'INAS en avril et **Rudi VAN DEN ABEELE** de l'IWAS en décembre.



Elle a également vu se confirmer l'influence de français au sein des comités techniques de para tir-à-l'arc, de para tir sportif, de para canoé ou d'escrime fauteuil.

La présence d'un coach français dans divers groupes de travail ski (IPC Ski et FIS / fédération internationale de ski) est également à souligner. Enfin l'implication de sportifs français au sein des groupes d'athlètes formés au niveau des fédérations internationales grandit également (para badminton, para natation).



Conscient de l'importance croissante des sportifs au sein des décisions de l'IPC, le CPSF a d'ailleurs posé, fin 2017, la candidature de Marie BOCHET (porte-drapeau de la délégation paralympique 2018) pour devenir membre du Conseil des athlètes de l'IPC. L'ensemble de ces français porte une voix, une opinion

dans leur instance respective et reçoit des informations qu'il semble opportun de mettre en commun. Organiser une meilleure animation du réseau des français présents sur la scène internationale semble pouvoir constituer, pour l'avenir, une stratégie de relai à la fois pertinente, complémentaire à la stratégie d'influence directe existante et plus facile à mettre en place que l'animation des NPCs.

## REMERCIEMENTS

**Nous remercions les membres du conseil d'administration, les membres affiliés, les partenaires du CPSF et de l'équipe de France paralympique, le CNDS et le Ministère des sports pour leur implication en faveur du développement du sport pour les personnes en situation de handicap.**